

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. ☐

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Bourgogne-Franche-Comté dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bourgogne-Franche-Comté
88, rue Jean-Jacques Rousseau
BP 25105
21051 Dijon Cedex
03 80 65 79 93
bfcdijon@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur     

MAIRIE DE GUERIGNY

Grande rue
58130 Guerigny
03 86 90 78 50
mairie-guerigny@wanadoo.fr



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DES

Forges royales de Guérigny

(Nièvre)



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Document imprimé avec le concours de
Crédit Agricole Centre Loire



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

Les forges royales de Guérigny possèdent une histoire singulière à valoriser et à sauvegarder, et la réhabilitation du bâtiment à clocheton s'inscrit pleinement dans cette logique.

Situé dans le prestigieux site des Forges royales, le bâtiment à clocheton, monument historique classé, a déjà fait l'objet d'une restauration partielle et accueillie depuis 2014 le Théâtre des Forges royales avec sa salle de 150 places, et depuis 2016 la salle d'exposition Olympe de Gouges, particulièrement appréciée par les artistes et le public.

Le bâtiment à clocheton constitue l'élément patrimonial central du site des Forges royales, son histoire et sa vie étant intimement liés à la marine Royale.

C'est en effet dans ce bâtiment qu'ont été réalisées depuis 1820 les chaînes qui allaient se substituer aux cordages en chanvre, réalisés jusqu'alors à Rochefort (Charente-Maritime). Pendant des décennies le bâtiment a ainsi vécu au rythme de ses forges, du bruit, de la fumée et de la vapeur, comme a pu le décrire Jean-Paul SARTRE dans « Les mots », où enfant il a découvert le monde du travail et celui des forgerons.

LE PROJET DE RESTAURATION

Afin de préserver et valoriser ce patrimoine exceptionnel, la commune de Guérigny entend aménager l'intérieur du bâtiment pour y créer un nouvel espace d'accueil au public.. Des travaux de maçonnerie, et de menuiseries sont ainsi prévus.

L'idée est de conserver l'authenticité du bâtiment, lieu de travail et de mémoire de la marine Royale.

NOTRE PATRIMOINE A BESOIN DE NOUS !

Le montant des travaux restant à charge demeure très important pour le budget de notre Commune. Nous avons donc décidé d'ouvrir une souscription publique en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. **Particuliers, entreprises, associations, mobilisons-nous pour permettre de mener à bien le sauvetage de ce témoin l'histoire de la cité des forges royales.**

Chaque donateur pourra bénéficier de déductions fiscales incitatives grâce à la Fondation du patrimoine, qui pourra apporter un financement complémentaire en fonction de la collecte de dons. Merci !

Montant des travaux	580 00 €
Objectif de collecte	80 000 €
Début des travaux	Juin 2020

Crédit photos © Fondation du patrimoine



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration des
Forges royales de Guérigny

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/66251

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

Forges de Guérigny

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

☐ sur le revenu ☐ sur la fortune immobilière ☐ sur les sociétés

Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT			

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐